

DIRECTION DU RESEAU

La Directrice

Paris, le 5 janvier 2021

NOTE à l'attention des Membres du Comité Unique de l'EP qui se réunira le 8 janvier 2021

Objet : Projet d'évolution du fonctionnement et de l'organisation des Directions Régionales Outre-Mer

En s'appuyant sur les conclusions du rapport du contrôleur général, un ajustement d'organisation des directions régionales en métropole s'est opéré entre juillet 2019 et septembre 2020.

Le dossier présenté en CUEP vise à appliquer la démarche et ses principes au périmètre ultramarin qui ne peut rester en écart plus longtemps au regard de l'organisation et du fonctionnement métropolitain.

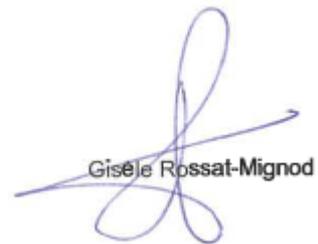
Par ailleurs, en métropole les prérequis de mise en œuvre ont tenu compte des contextes locaux, il en sera de même pour les territoires ultra-marins.

La proposition de la Direction du Réseau est de mettre en œuvre les principes proposés **si et seulement si** les conditions seront réunies :

- Pour les directions régionales Pacifique et Antilles-Guyane : mise en place d'un plan d'accompagnement, entretiens individuels préalables, organigramme partagé avec les collaborateurs,
- Pour la direction régionale de la Réunion, la prise en compte des conclusions de la mission Intermetra constituera un prérequis à tout déploiement.
Une fois obtenues, ces conclusions seront partagées devant les instances compétentes, en l'occurrence le CCSCT DR notamment afin d'appréhender d'éventuels impacts qui pourraient être identifiés, dans le strict champ de compétence de cette mission et concernant ce périmètre.

La direction tiendra compte des conclusions dans les modalités de mise en œuvre des principes de @PROS à la DR Réunion. Pour mémoire, ces principes ont vocation à être déclinés uniformément sur l'ensemble du territoire national conformément aux objectifs discutés et décidés lors des processus de consultation depuis le lancement de la démarche, ce qui n'exclut pas la prise en compte de certains contextes locaux comme cela a déjà été le cas pour certaines DR ou comme c'est précisément le cas du présent dossier.

Aussi, sur cette base, si, parmi les impacts analysés à la suite des conclusions de la mission, certains venaient à être identifiés objectivement comme étant de nature à justifier un ajustement du futur projet d'organisation du travail de la DR Réunion, une nouvelle consultation ciblée sur ce périmètre pourrait être prévue à cet effet.



Gisèle Rossat-Mignod